

Index AI : PRE01/048/2013
28 January 2013

Le Conseil de l'Europe doit intervenir après l'emprisonnement par l'Azerbaïdjan de nouveaux manifestants pacifiques

De très nombreux militants ont été interpellés et cinq d'entre eux ont été condamnés à des peines d'emprisonnement à la suite d'une manifestation pacifique organisée en Azerbaïdjan samedi 26 janvier. Amnesty International demande au Conseil de l'Europe de faire savoir clairement qu'il défendra la liberté d'expression dans ce pays du Caucase.

L'arrestation de quelque 80 manifestants pacifiques, parmi lesquels 30 ont par la suite été inculpés, est intervenue quelques jours seulement après que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) eut rejeté une résolution sur les détenus politiques demandant à l'Azerbaïdjan de cesser d'arrêter et de poursuivre en justice des manifestants pacifiques.

Le mouvement de contestation du samedi 26 janvier a débuté de manière pacifique. Plus de 200 personnes se sont rassemblées en trois lieux distincts du centre-ville de Bakou, la capitale, pour protester contre le recours par les autorités à la violence pour disperser une autre manifestation, de plus grande ampleur, organisée la semaine dernière à Ismayili, ville située dans le nord du pays.

« Quelques jours seulement après le rejet par l'APCE d'une résolution sur les arrestations motivées par des considérations politiques, les poursuites judiciaires engagées contre ces 30 personnes montrent que le problème est loin d'être résolu, a déclaré John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

« Les co-rapporteurs de l'APCE responsables du suivi des obligations de l'Azerbaïdjan, Pedro Agramunt et Joseph Debono Grech, se sont opposés à la résolution sur les détenus politiques proposée par le député allemand Christoph Strässer, affirmant qu'ils s'emploieraient eux-mêmes à résoudre ce problème.

« Comme ils ont choisi de se charger de cette question, ils doivent maintenant intervenir pour faire en sorte que les peines d'emprisonnement ou d'amende prononcées contre des participants à la manifestation du 26 janvier soient annulées », a ajouté John Dalhuisen.

Des procès inéquitables – qui n'ont duré que quelques minutes et où les accusés ont été représentés par des avocats commis d'office – ont eu lieu après les arrestations du 26 janvier. Vingt-cinq militants, dont trois considérés précédemment par Amnesty International comme des prisonniers d'opinion, se sont vu infliger de lourdes amendes, comprises entre 300 et 2 500 AZN (entre 383 et 3 186 dollars des États-Unis). Le salaire mensuel moyen s'élève à 513 dollars des États-Unis en Azerbaïdjan.

Des peines d'emprisonnement ont été prononcées contre cinq autres militants pour leur participation au mouvement de contestation. Emin Milli, blogueur et ancien prisonnier d'opinion, a été condamné à 15 jours d'emprisonnement, et Abulfaz Gurbanli, Rufat Abdullayev, Turkel Alisoy et Turkel Azerturk à 13 jours chacun.

Parmi les personnes interpellées et jugées figurait Khadija Ismayilova, journaliste indépendante de premier plan qui, récemment, a fait l'objet d'un chantage et d'une campagne de dénigrement après avoir publié un rapport sur la corruption présidentielle. Elle a déclaré à Amnesty International :

« Je me trouvais parmi les manifestants dans le parc de Sahil [dans le centre-ville de Bakou] [...]. Tout était déjà calme, car la plupart des participants s'étaient dispersés. Un groupe de policiers nous a attaqués, simplement pour m'emmener. Je leur ai demandé en hurlant de décliner leur identité, car ils ne se sont jamais présentés. Ils n'ont pas non plus indiqué ce qu'ils voulaient.

« Mon procès a été une véritable farce. Je suis entrée dans la salle d'audience où deux hommes étaient assis sur le banc de la défense. J'ai demandé qui ils étaient et le juge a répondu qu'il s'agissait de mes avocats. "Je ne connais pas ces gens, je ne leur fais pas confiance et je refuse qu'ils me représentent, ai-je déclaré, je veux mes propres avocats". Je ne savais pas alors que mes avocats se trouvaient devant le tribunal et n'avaient pas été autorisés à rentrer. Le juge a répondu que je ne pouvais pas être représentée par mes avocats, car ils n'étaient pas là. »

Manifestations à Ismayili

Le mouvement de contestation tenu samedi 26 janvier à Bakou a été organisé en réaction à la dispersion violente de manifestations qui avaient eu lieu quelques jours plus tôt à Ismayili, ville située à 200 kilomètres environ au nord-ouest de la capitale. La police avait utilisé des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc contre les manifestants qui demandaient la démission d'un représentant local de l'État. Plusieurs véhicules et au moins deux bâtiments ont été incendiés lors des troubles.

Plusieurs centaines de personnes ont également été arrêtées lors des manifestations d'Ismayili, et il y a eu des allégations de torture en détention.

« Amnesty International est préoccupée par les informations selon lesquelles des personnes arrêtées à la suite des troubles à Ismayili ont été torturées et soumises à d'autres mauvais traitements en détention. Nous demandons que soit ouverte immédiatement une enquête impartiale et effective sur ces informations, a souligné John Dalhuisen.

« Nous engageons également les autorités azerbaïdjanaises à annuler toutes les peines d'emprisonnement et d'amende prononcées à Bakou contre des personnes qui ont participé au mouvement de contestation pacifique du samedi 26 janvier », a-t-il ajouté.